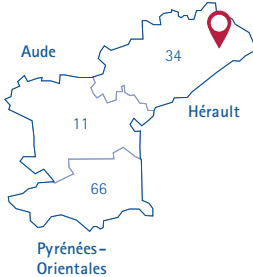


BILAN ANNUEL 2023

Tribunal administratif de Montpellier



Denis BESLE
Président du tribunal
administratif de Montpellier



Effectifs de la juridiction :

68
personnes dont :

27
magistrats

41
agents de greffe
et aides à la décision

“ Répondre à une demande de justice en forte croissance, tel a été le défi majeur du tribunal en 2023. Avec plus de 7 600 affaires enregistrées, en progression de près de 14 %, le tribunal franchit une fois encore un niveau jamais atteint jusqu'alors. Si les contentieux sociaux et des étrangers sont les principales causes de cette évolution, les autres matières n'en sont pas moins concernées, comme la fiscalité, la fonction publique ou encore l'urbanisme et l'environnement. À moyens constants, le tribunal a réussi, au prix d'efforts de l'ensemble de la communauté juridictionnelle, à juger près de 7 100 affaires, soit 10 % de plus qu'en 2022. Malgré cette hausse, le délai moyen reste stable à 9 mois 10 jours.

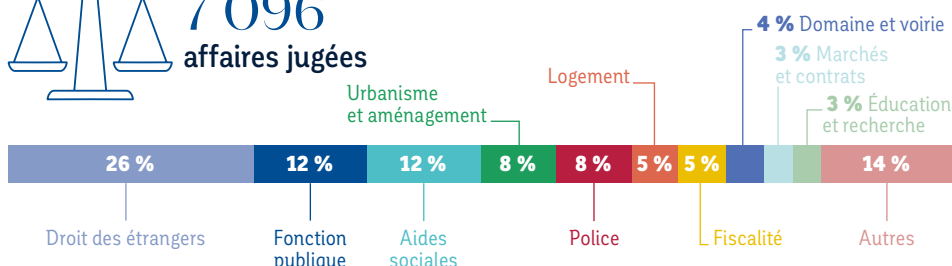
Comme les années précédentes, le tribunal s'est trouvé au cœur d'enjeux de société majeurs ou particulièrement importants pour la vie des citoyens : usage du catalan dans les conseils municipaux, bien-être animal, protection du trait de côte, conditions de détention, droit de manifestation, construction d'une nouvelle ligne de tramway, travaux d'une voie de contournement de la ville de Montpellier. Sur ces sujets, les décisions étaient attendues et ont reçu un large écho.

2023 a été l'année d'une intense activité extérieure. Outre l'accueil de stagiaires, collégiens, lycéens et étudiants, le tribunal a reçu dans ses murs les cadets de la défense et de la gendarmerie pour une présentation du rôle et des missions de la juridiction administrative. Organisateur, participant ou contributeur à plusieurs colloques, rencontres ou conférences, sur l'anniversaire des tribunaux administratifs, l'intelligence artificielle, la responsabilité médicale, le droit de l'environnement, la fiscalité, le tribunal a pris toute sa part aux réflexions sur les sujets les plus actuels.

2023 en chiffres



7 096
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



895

affaires jugées en urgence (référés)

+20 % par rapport à 2022



9 mois et 10 jours

de délai moyen de jugement

-3 jours par rapport à 2022

79,1 %

des recours déposés par téléprocédure



35,6 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



79,8 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



70

médiations engagées

58 % de taux de réussite